

« Service Enfance, Vie Scolaire » et « Service Jeunesse »

A Pont-Péan, les tarifs des divers services municipaux du Service Enfance, Vie Scolaire et du Service Jeunesse sont pondérés depuis de nombreuses années selon le quotient familial.

Cette volonté s'est accrue pour mieux répondre aux capacités financières des familles et être au plus près de la réalité sociologique de la commune.

Il est précisé que la commune participe au paiement des prestations quel que soit le tarif appliqué. (Exemple pour le tarif temps du midi (pause méridienne et repas) le prix de revient est de 8.23 €.)

L'ensemble des tarifs est consultable sur le site internet de la commune : <http://www.pontpean.fr>

- ❖ Les différents accueils du Service Enfance, Vie Scolaire doivent être **obligatoirement** réservés, sous peine de majoration, via le portail familles: <http://pontpean.portail-familles.net>, à savoir :
 - La restauration scolaire
 - L'accueil périscolaire
 - L'ALSH (mercredi après-midi et vacances scolaires)
- ❖ Pour la restauration scolaire :

Dans un contexte, où la lutte contre **le gaspillage alimentaire** devient un enjeu majeur, il est impératif de connaître les besoins au quotidien. L'inscription via le portail familles, avec une prévision à l'avance, est essentielle, pour cela :

- une majoration de 2€ sera facturée pour les enfants qui déjeuneront au restaurant scolaire sans réservation au préalable.

- 3.67€ seront facturés si votre enfant est inscrit et ne déjeune pas au restaurant scolaire (sauf raison médicale, raison familiale...).

- Pour la restauration scolaire, vous avez quotidiennement le choix entre un menu conventionnel et un menu végétarien.

- ❖ Pour l'accueil périscolaire et l'ALSH :

Après 18h45, horaire de fermeture de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs, une majoration de 5€ par enfant, sera appliquée pour tout retard. Tout quart d'heure commencé sera dû.

En cas de difficultés, un guide de l'utilisateur est disponible sur la page d'accueil du portail familles.

Vous avez fourni une adresse mail valide et vous devez réserver vos repas selon la procédure suivante :

- Accès libre en ligne au portail famille pour réserver les repas de vos enfants
- Inscription pour une période d'environ 6 semaines
- Mail adressé à chaque famille précisant l'ouverture de la période de réservation
- choix entre un repas classique et un repas végétarien

Nota : un accès internet est disponible en mairie pour les familles qui ne possèdent pas d'accès.

L'accès au portail familles est également accessible avec un smartphone et/ou une tablette.

Votre interlocutrice :

Mady BAUDAIS

Chargée de la facturation du Service Enfance, Vie Scolaire et Service Jeunesse

Permanence tous les mercredis scolaires **de 17h à 18h**

Bureau administratif enfance, vie scolaire ☎ 02.99.52.81.92

Adresse mail : facturation@pontpean.fr

➤ **Changements de situation et catégorie de quotient**

Les informations de la fiche sanitaire que vous avez remise au début de l'année scolaire sont valables jusqu'en août 2019. Cependant votre situation a peut-être évolué ou évoluera durant l'année scolaire, dans ce cas veuillez le signaler auprès du service facturation. Pour les familles dont la situation n'a pas évolué depuis septembre 2018, vous n'avez rien à faire, votre quotient vous sera affecté automatiquement.

Rappel pour l'attribution du quotient : La catégorie de tarif est déterminée par vos justificatifs de ressources (déclaration fiscale, attestation CAF, autorisation d'accès CAF pro). Sans éléments concernant le calcul de votre quotient, le tarif 1, tarif le plus fort, est appliqué automatiquement.

➤ **Mode de paiement**

Le prélèvement automatique est le mode de règlement suggéré pour vos factures. Il est gratuit, pratique, sûr, résiliable à tout moment et permet d'éviter les retards de règlement. Si vous souhaitez opter pour ce mode de paiement en cours d'année, vous voudrez bien compléter une demande d'autorisation de prélèvement disponible au secrétariat de la facturation ou en faire la demande par mail (facturation@pontpean.fr)

Nota : les autorisations de prélèvement émises en 2018 sont automatiquement reconduites sauf avis contraire.

Les retards de paiements peuvent amener des situations difficiles pour les familles et dans le même temps impactent les finances de la commune. Aussi, nous vous invitons à opter pour le paiement par prélèvement.

➤ **Tarifs Temps du midi - Repas (Temps scolaire et accueil de loisirs)**

Catégorie	Quotients Familiaux	Tarif Pause méridienne / Restaurant scolaire
1	QF ≥ 2500	6,22 €
2	1700 ≤ QF < 2500	5,92 €
3	1500 ≤ QF < 1700	5,51 €
4	1250 ≤ QF < 1500	5,30 €
5	1050 ≤ QF < 1250	4,90 €
6	850 ≤ QF < 1050	4,59 €
7	650 ≤ QF < 850	3,69 €
8	450 ≤ QF < 650	2,42 €
9	QF < 450	1,25 €
A	Adulte	7,34 €

Pour information :

Les menus et les tarifs sont affichés au restaurant scolaire et consultables sur le portail familles.

➤ Tarifs de l'accueil Périscolaire

Catégorie	Quotients Familiaux	Matin à partir de 7h30 (1h05)	Matin à partir de 8h00 (0h35)	Soir jusqu'à 18h00 (1h30)	Soir jusqu'à 18h45 (2h15)	Le mercredi de 12h à 12h45 (0h45)
1	QF ≥ 2500	2,50 €	2,24 €	3,37 €	5,25 €	2,24 €
2	1700 ≤ QF < 2500	2,35 €	2,14 €	3,16 €	5,00 €	2,14 €
3	1500 ≤ QF < 1700	2,19 €	2,04 €	3,01 €	4,69 €	2,04 €
4	1250 ≤ QF < 1500	2,14 €	1,94 €	2,86 €	4,49 €	1,94 €
5	1050 ≤ QF < 1250	2,04 €	1,73 €	2,65 €	4,23 €	1,73 €
6	850 ≤ QF < 1050	1,89 €	1,68 €	2,55 €	3,93 €	1,68 €
7	650 ≤ QF < 850	1,41 €	1,26 €	1,92 €	3,74 €	1,26 €
8	450 ≤ QF < 650	0,76 €	0,71 €	1,01 €	1,52 €	0,71 €
9	QF < 450	0,40 €	0,35 €	0,60 €	0,80 €	0,35 €

NOTA : Majoration de 5€ par enfant, en cas de retard après 18h45.

➤ Tarifs de l'Accueil de loisirs sans hébergement (Vacances et mercredis)

Catégorie	Quotients familiaux	Journée	Demi-journée	Majoration sortie (Majoration + Tarif Journée)
1	QF ≥ 2500	14,28 €	10,25 €	5,00 €
2	1750 ≤ QF < 2500	13,57 €	9,79 €	4,50 €
3	1500 ≤ QF < 1750	12,75 €	9,08 €	4,00 €
4	1250 ≤ QF < 1500	12,44 €	8,87 €	3,50 €
5	1050 ≤ QF < 1250	11,53 €	8,21 €	3,00 €
6	850 ≤ QF < 1050	10,81 €	7,75 €	2,50 €
7	650 ≤ QF < 850	8,18 €	5,76 €	2,00 €
8	450 ≤ QF < 650	5,05 €	3,54 €	1,50 €
9	QF < 450	3,00 €	2,00 €	1,00 €

NOTA : Majoration de 5€ par enfant, en cas de retard après 18h45.

NOTA : Pour le repas, se reporter aux tarifs de la Pause Méridienne / Restaurant Scolaire.

Pour les familles non allocataires de la C.A.F. et de la M.S.A, une majoration selon le montant en vigueur est à apporter.

➤ **Tarifs des Activités 10/14 ans**

Le Service Jeunesse de la Mairie de Pont-Péan poursuit son action pour la tranche d'âge 10-14 ans. Celle-ci a pour but de proposer des activités culturelles et sportives en direction des préadolescents de la commune. Le fonctionnement est le suivant : les activités se déroulent par demi-journée durant les vacances scolaires.

Des forfaits de 3,5 ou 8 activités sont proposés.



Catégorie	Quotients Familiaux	3 activités	5 activités	8 activités
1	QF ≥ 2500	25,50 €	42,84 €	61,20 €
2	1700 ≤ QF < 2500	22,95 €	38,76 €	54,06 €
3	1500 ≤ QF < 1700	21,42 €	36,72 €	49,98 €
4	1250 ≤ QF < 1500	20,40 €	34,68 €	47,94 €
5	1050 ≤ QF < 1250	19,38 €	32,13 €	38,25 €
6	850 ≤ QF < 1050	17,85 €	28,56 €	35,70 €
7	650 ≤ QF < 850	11,11 €	19,19 €	26,26 €
8	450 ≤ QF < 650	9,09 €	15,15 €	21,21 €
9	QF < 450	4,50 €	7,50 €	10,50 €

➤ **Tarifs des activités du Local Jeunes**

Adhésion annuelle : 2€ par jeune

Repas, Piscine	2,90 €
Cinéma, Patinoire, Bowling, Sortie Mer, Sortie au Stade Rennais	6,60 €
Soccer (2 parties) et Space Laser (2 parties)	13,50 €
Escalad'arbre, Canoë, Equitation	
Paintball, Ski-Bus	19,10 €

Vos interlocuteurs :

<p>Muriel BLOUIN <i>Adjointe à l'éducation</i> Permanence sur rendez-vous à la Mairie de Pont-Péan  02.99.52.41.70</p>
<p>Julien BONNIER <i>Responsable du Service Enfance, Vie Scolaire, Hygiène et Restauration</i> Bureau administratif Enfance, Vie Scolaire  02.99.05.77.17</p>